



La Cour internationale de justice statue : Israël n'a aucune légitimité à Gaza et en Cisjordanie

## Description

L'organe judiciaire de l'ONU a rendu son avis consultatif ce mercredi 22 octobre. Saisie sur plusieurs questions liées aux obligations d'Israël en Palestine, la CIJ affirme son devoir en tant que puissance occupante de lever le blocus humanitaire, sans quoi le régime serait en non-conformité avec le droit international.

Par l'Agence Média Palestine, le 23 octobre 2025.



**La Cour internationale  
de justice statue :**  
**Israël n'a aucune  
légitimité  
à Gaza et en  
Cisjordanie**

L'avis a été publié hier, six mois après les audiences qui se sont déroulées à La Haye avec une quarantaine de pays et des organisations internationales. Les requérants affirmaient qu'Israël ne respectait pas son obligation de faciliter l'entrée d'aide humanitaire en Palestine occupée. La CIJ a tranché ce mercredi, donnant raison à ces pays et organisations contre Israël, les Etats-Unis et la Hongrie. Conséquence, Israël doit immédiatement lever le blocus humanitaire en cours dans la bande de Gaza. Le pays n'a aucune souveraineté sur Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.

### **L'Agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens entravée**

Le principal point d'achoppement au cœur de cette procédure concerne l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA). Cette agence de l'ONU était interdite dans la bande de Gaza par Israël, sous prétexte qu'elle emploierait des terroristes et des membres du Hamas. Dans son avis rendu public hier, la CIJ a déclaré ces accusations sans fondement et ordonné la levée de cette entrave contraire au droit international.

Plus généralement, l'avis de la CIJ doit pousser Israël à lever intégralement le blocus en vigueur dans la bande de Gaza depuis le mois de mars, qui a plongé l'enclave palestinienne dans une famine terrible. Cette levée du blocus fait d'ailleurs partie de l'accord de cessez-le-feu signé le 10 octobre dernier, qu'Israël ne cesse de mettre en péril.

### **L'usage de la famine comme arme de guerre**

La CIJ constate également dans son avis l'utilisation de la famine comme arme de guerre dans la bande de Gaza, et exhorte Israël à assurer les besoins primaires de la population gazaouie. Malgré l'accord de cessez-le-feu, plusieurs points de passage vers l'enclave palestinienne restent fermés à ce jour. C'est le cas du point de passage de Rafah, seule frontière terrestre avec l'Egypte, mais aussi de ceux de Zikim et Erez, au nord de la bande de Gaza.

Dans son dernier bilan sur la situation humanitaire publié hier, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a mis en avant les problèmes engendrés par cette fermeture : *La fermeture prolongée des points de passage de Zikim et d'Erez, qui permettent d'accéder directement au nord, rend extrêmement difficile pour les humanitaires d'apporter aux populations qui s'y trouvent l'aide vitale dont elles ont besoin à l'échelle nécessaire.* Pour rappel, l'accord de cessez-le-feu prévoyait l'accès d'environ 600 camions d'aide par jour dans la bande de Gaza. En dépit d'une amélioration de l'afflux d'aide humanitaire, ce nombre n'a encore jamais été atteint.

### **Les devoirs d'Israël en matière d'aide médicale**

Parmi les obligations d'Israël, la CIJ a aussi statué sur le devoir de non-entrave de l'assistance médicale fournie par les organisations humanitaires. Aujourd'hui, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, 41 patients ont été transférés dans des structures médicales à l'étranger pour être soignés. Une goutte d'eau face à l'ampleur des besoins : plus de 15.000 personnes attendent toujours une autorisation d'évacuation médicale. Israël doit aussi cesser de s'en prendre aux personnels médicaux

dans la bande de Gaza. Depuis le 7 octobre 2023, le régime génocidaire a déjà tué 1722 travailleurs du secteur après le ministère de la Santé gazaouie.

Cet avis consultatif de la CIJ marque donc une réelle avancée dans la pression diplomatique sur l'Etat d'Israël. Il reste cependant non contraignant, et soumis au bon vouloir d'Israël. Le pays s'est déjà rendu coupable de nombreuses violations du droit international et son dirigeant actuel Benjamin Netanyahu est toujours sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale.

**date créée**  
2025/10/23